



« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens

publié le 09/12/2013 - mis à jour le 01/05/2017

Descriptif :

Concours ouvert aux journaux (« papier », sites et blogs d'information) réalisés dans le cadre scolaire.

Sommaire :

- Nouveauté 2014 : 1ère édition de « Médiatiks »
- Qui peut participer ?
- Comment participer ?
- Le jury



● Nouveauté 2014 : 1ère édition de « Médiatiks »

« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens est organisé par le CLEMI de l'académie de Poitiers en collaboration avec l'association « Jets d'encre ».
Il est ouvert aux journaux (« papier », sites et blogs d'information) réalisés dans le cadre scolaire.

La pratique du journal scolaire et lycéen est un vecteur important d'éducation à la citoyenneté, à travers un élément fondamental de la démocratie et un outil pour mettre en pratique de manière réfléchie la liberté d'expression : la presse, imprimée et aujourd'hui numérique.

La circulaire n° 2010-129 du 24-8-2010 [↗](#) relative à la vie lycéenne réaffirme l'intérêt du journal dans les lycées, pour favoriser l'engagement et la responsabilité des lycéens notamment.

● Qui peut participer ?

Tous les élèves ayant réalisé un journal imprimé ou en ligne dans le courant de l'année scolaire 2013-14 peuvent participer au concours.

Si vous n'avez pas encore de journal, vous pouvez profiter de l'occasion du concours pour en créer un ! Jets d'encre propose un [kit pour créer son journal ↗](#).

Les journaux seront répartis en 4 catégories :

- **Ecole** : de la maternelle au cycle 3
- **Collège** : de la 6ème à la 3ème, SEGPA
- **Lycée** : de la seconde à la terminale, générale, technologique ou professionnelle
- **Autres établissements** : EREA, IME, UPI, classes d'hôpital ou pénitentiaires

● Comment participer ?

La **fiche d'inscription et de renseignements** ci-jointe sera renvoyée **au plus tard le 10 mars 2014**, soit par mail à clemi@ac-poitiers.fr pour les journaux en ligne, soit par courrier **avec les 10 exemplaires du journal choisi** pour participer au concours à :

Rectorat de Poitiers
Nicolas BILLON coordonnateur académique Clemi
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

La **date limite de réception des journaux** est fixée au **10 mars 2014**.

● Le jury

Le jury académique se réunira le 16 avril 2014 pour choisir 1 journal de chaque catégorie (en ligne et papier). En outre, le jury se réserve le droit de décerner des prix spéciaux (voir règlement du concours).

Le jury sera composé de représentants du [CLEMI](#) et de l'association [Jets d'encre](#), de membres du Club de la presse 86, de la DAVL ou/et du Proviseur Vie Scolaire, d'élèves élus au CAVL, et de représentants de la [Ligue de l'enseignement](#)

Les journaux seront sélectionnés en fonction de leurs qualités visuelles, rédactionnelles, de leur identité et de leur inscription dans un projet.

Une **fiche conseil pour les journaux en ligne** et une **fiche conseil pour les journaux imprimés** sont disponibles en fichiers joints à cet article.

Tous les membres des rédactions lauréates, âgés de 12 à 25 ans, se verront offrir la possibilité d'obtenir gratuitement la [Carte de presse jeune](#), délivrée par l'association [Jets d'encre](#). Informations sur www.jetsdencre.asso.fr.

Le Journal des Enfants (JDE) est partenaire de l'opération, il fournira 4 abonnements de 3 mois pour les équipes lauréates.

 [Règlement de Médiatiks 2014](#) (PDF de 193 ko)

« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens.

 [Inscription Journal Papier Médiatiks 2014](#) (PDF de 178.8 ko)

« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens.

 [Inscription Blog Médiatiks 2014](#) (PDF de 181.3 ko)

« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens.

 [Fiche conseil Blog](#) (PDF de 165.5 ko)

« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens.

 [Fiche conseil papier](#) (PDF de 166.3 ko)

« Médiatiks » - Concours académique de journaux scolaires et lycéens.



L'association « Jets d'encre » propose **indépendamment de « Médiatiks »** son concours « Kaléido'scoop ». Un même journal peut donc participer à ces **deux concours distincts**.

